

Le 26 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 17 heures.

Cette séance est sous la présidence du maire Pascal Bujold.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames Cindy Leblanc
 Marie-Christine Langlois
 Lise Bourg

Monsieur Marc Lord

Les conseillers Patrick Charland et Jean-Daniel Picard sont absents de la présente séance.

Claude Audet, directeur général, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- MODIFICATION DE ZONAGE IMMEUBLES MULTI LOGEMENTS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Lord en vue de déposer un règlement établissant des zones pour la construction d'immeubles multi logements.

2- RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DU SECTEUR DE L'ALVERNE

ATTENDU que des appels d'offres ont été demandés à deux fournisseurs pour le déneigement des rues du secteur de l'Alverne soit : ROAD ET FILS et Les Entreprises P.E.C ;

ATTENDU qu'un seul des soumissionnaires invités a déposé une offre pour une durée de trois ans tel qu'exigé au contrat soit :

ROAD ET FILS : 48 000\$ (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité accorde le contrat de déneigement des rues du secteur de l'Alverne au plus bas soumissionnaire suite à l'appel d'offres à l'entreprise ROAD et Fils pour un montant global de quarante huit mille dollars 48 000\$ (taxes en sus) pour un contrat d'une durée de trois ans soit pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

3- DOSSIER RUE DES MEANDRES

Demande de paiement

ATTENDU l'adoption des résolutions portant le numéro 18-55 *Résultat de l'appel d'offres – travaux de réfection de la rue des Méandres* et 18-170 *Résolution autorisant l'exécution des travaux de réfection de la rue des Méandres dans le cadre des programmes RIRL et AIRRL* ;

ATTENDU que les demandes de paiements de l'entrepreneur Claveau pour la réalisation de ces travaux sont vérifiées et validées par le consultant ARPO à partir du bordereau de soumission et acheminées par la suite à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement à l'entrepreneur CLAVEAU de toutes demandes de paiements présentées par décomptes progressifs émis par le consultant ARPO.

Fin des travaux

ATTENDU que la municipalité de Pointe-à-la-Croix a accordé en vertu de la résolution portant le numéro 18-55 *Résultat de l'appel d'offres – travaux de réfection de la rue des Méandres* un contrat de réfection de la rue des Méandres à l'entreprises Claveau ;

ATTENDU qu'une visite du chantier a permis de noter que dans l'ensemble les travaux sont complétés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'attester la fin des travaux de réfection du chemin de la Baie-au-Chêne.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune intervention n'est faite lors de la période de questions réservée à l'assistance.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la présente séance du conseil municipal soit levée à 17 heures 45.

Pascal Bujold, maire

Claude Audet, directeur général et
secrétaire-trésorier